Pour St.-Martinville (Attakapas) — Le bateau à vapeur et superbe et fin marcheur BELLE-ISLE, cap. J. La[illegible], partira pour le port susdit et tous les points intermédiaires, mercredi 17 du courant, à midi. [illegible] passagers pour la côte Donaldsonville et [illegible] débarqués aux prix ordinaires. Le BELLE-ISLE débarquera aussi [illegible] sur toutes les habitations [illegible] Pattersonville jusqu'à St Martin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOLLAIN & BELLOCQ, ou à A B BEN.

POUR ATTAKAPAS — Le steamer ST MARY, capitaine D. R. Mor[illegible], partira mardi 16 du courant [illegible] et des passagers pour [illegible] Attakapas Provost, Franklin [illegible] Baie de Berwick et tous [illegible] sur la route. [illegible] s'adresser à bord [illegible] JOHN HALL, 1, Front Levee. P. J. PAVY & Co. 15mars.

Arrangement d'Ete. Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt John M. Scott [illegible], Baton Rouge, Donaldsonville, Plaquemine, [illegible] Hudson, Waterloo et Bayou Sara. [illegible] P. A. CHAMPOMIER [illegible].

POUR LA BALIZE [illegible] ALARCON & Co., 31 Vieille Levee.

Paquebot de la Cote et de Lafourche — Le bateau à vapeur ELISKA [illegible] PAVY & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE [illegible] ST LANDRY, [illegible] part de la Nouvelle-Orléans [illegible] Lafourche, tous les [illegible] H. MORRISON & Co.

POUR LA HAVANE [illegible] SAVANNAH [illegible].

POUR NEW YORK [illegible] WOODRUFF & Co. [illegible] Camp.

POUR LE HAVRE [illegible] ANGE, cap. Fisk [illegible] JENKINS & TIGLER, 99 Commune.

POUR LE HAVRE Le beau navire NARRAGANSETT [illegible] GIBBS, POUTZ [illegible] Douane.

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LE HAVRE [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LE HAVRE [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LONDRES [illegible] LEVERGALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL [illegible] W. STANTON & Co. [illegible] Magasin & Lafayette.

POUR LIVERPOOL [illegible] LEVERGALE [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] HARVARD [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] LEVERGALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

POUR LIVERPOOL [illegible] JAMES MORAN [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible].

[illegible] AMERICAIN [illegible]

G. W. DUNBAR, MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS, [illegible] NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

THS. H. LEWIS. J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ, AVOCATS, **Bureau No. 180, rue Royale.**

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT. **MAURIAN & LAMBERT,** AVOCATS, [illegible]

CHAS. A. BARRIERE, MAGASIN DE MARCHANDISES *Françaises, Anglaises et Americaines*, **No. 20, rue Chartres,** Nouvelle-Orleans. [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, **51, rue du Canal,** Nouvelle-Orleans.

WM. H. SIMMONS, *Marchand Commissionnaire*, 44 Rue Poydras.

F. T. HOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE rue Conti, No 96. [illegible] 15 mars.

JOHN O. WOODRUFF & Co. MAISON de commission, agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New York. **No 80, rue du Camp.** JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF. 14jan

CIGARRES DE LA HAVANE.—En debarquement du brick Salvadora
Regalia —Sevillana, Regalia.—La America,
Orleans, Canones.—Esculapia,
Llobreyat, Millar —Llobregat,
La Floresta, La Rosa,
La Grata, Puerto de la Havane,
La Amalia,
A vendre par LAPEYRE, HARIPPE & Co nov 66, rue St. Charles.

SUCRE Havane—277 caisses blanc, jaune et brun à vendre par L. CANTEL.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 16 mars 1847
LES DIAMANS DE LA COURONNE,
Opéra en deux actes, d'Auber
précédé par la reprise de
LA RUE DE LA LUNE,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

CONCERT

SALLE DE CONCERT HOTEL ST LOUIS.
Avant dernier Concert de
MM. CAMILLO SIVORI et HENRI HERZ.
Mercredi soir, 17 mars 1847.
Une dame de la Nouvelle Orléans a offert l'assistance de son talent.
Ainsi que Mme Hammarskold et M. Nores.
Morceaux de Henri Herz.
I Puritani. Le tremolo sur un air de Beethoven.
La valse des Sylphes.
Morceaux de Camillo Sivori.
Lucie de Lammermoor; la prière de Moise.
Thème Martial avec variations.
Duo brillant de Guillaume Tell, exécuté par une dame de cette ville et Henri Herz.
Duo concertant de Fra Diavolo, exécuté par H Herz et C Sivori.

Billets $1—Aux endroits ordinaires.
Le nombre des billets sera restreint au nombre exact des places. Les dames et messieurs sont priés de se les procurer d'avance, de préférence à les prendre à la porte.
Les portes seront ouvertes à sept heures. Le concert commencera à huit heures.
16 mars.

ARMORY HALL.

Le grand Nécromancien et Ventriloque
Mr. HASKELL,
En vertu de ce désir [illegible],
donnera mardi soir, 16 mars 1847,
UNE GRANDE SOIRÉE
Rites mystérieux et illusions pratiquées par les prêtres de Egypte, Sectateurs de Bhoudah et Vishnou.
Scènes de Ventriloquisme, etc, etc.
Portes ouvertes à sept heures. Prix d'entrée, UNE PIASTRE. 16 mars—1.

THEATRE ST PHILIPPE.
Salle Washington,
Rue St Philippe, entre Bourbon & Royale.

Les propriétaires de ce bel établissement jaloux de [illegible] de zèle et mériter de nouveau la confiance que le public a bien voulu leur accorder jusqu'à ce jour, viennent de faire construire un théâtre à cet effet [illegible] les soirées théâtrales et musicales, &c.

Une [illegible] troupe française de vaudeville, comédie, [illegible] pour [illegible] représentations, la première [illegible] 17 mars 1847.

Le directeur de cette entreprise, désireux de compter [illegible] qui lui sont faites, [illegible] de souscription afin de réduire [illegible] l'entrée le plus bas possible. En [illegible] représentations sera de $1 [illegible] 40 [illegible] 75 c.

Des places [illegible] réservées pour les familles de couleur.

Les enfants payeront moitié prix.

[illegible] la plus rigoureuse sera observée, et l'ordre le plus strict sera maintenu comme précédemment.

On peut souscrire chez tous les principaux libraires de cette ville, ainsi qu'au bureau de la salle St Philippe. 13mars—3t

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,
DE STONE & McCULLUM
PLACE WASHINGTON, de Marigny,
[illegible] 6 Soirées positivement.

[illegible]

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

[illegible] enfants pour les familles [illegible] de couleur.
[illegible] de MM. Rasby et M[illegible] chaque soir [illegible]
[illegible] S. Q. STOKES, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

Une [illegible] tableaux [illegible] des [illegible] ouverte à la [illegible] depuis 8 heures [illegible] La salle sera éclairée au [illegible].

[illegible] par M. le [illegible] Angel Bogardi représentant la conte [illegible].

Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays, et le public que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés est à la réunir.

Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile jusqu'aux chefs-d'œuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, des Corrège, des Canale, des Guido, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolce, des Vandyck, &c. &c. &c.

[illegible]

DERNIERE SEMAINE.
TABLEAU D'ANSELL.
LA FIN DU MONDE.

La Grande Nationale, rue St Charles No 13, de [illegible] l'exposition de quelques autres tableaux de l'artiste de New York, et qui sont attendus [illegible]

[illegible]
23mars

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSEES, 3me Mu

Les propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE tous les Dimanches, Mardis et Jeudis et pour les Quarteronnes, tous les Lundis, Mercredis et Samedis [illegible].

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'à cet égard on déploiera la force pour cela.

Entrée aux bals—Cavaliers $1, gratis pour les dames.

Ce superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
[illegible] F. TRIGANT, Directeur.

Cent Negres a Vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, dispose de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardeuses d'enfans, nègres de champ, &c. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

TAPIS A BON MARCHE.

Nous offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront [illegible] du comptant, de très bons achats à faire.

Tapis Axminster ou de Turquie.
do Velours de Wilton et tapisserie,
do de Bruxelles, nouveau genre.
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfins,
do fins et communs,
do coton et fil.
[illegible] pour parquets de 3 à 20 pieds.
[illegible] 4-4, 5-4 & 6-4.
[illegible] dessins et unis, rideaux, stores, toile à [illegible], tapis de table, marchandises de fantaisie, d'importation française.
DAMERON, THOMPSON & Co,
12jan No 26, rue de Chartres et 27, Douane

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures:
150 barriques vin de Bergasse,
100 do vin de Bordeaux pour famille,
150 do ordinaire, 20 do vieux St Julien,
150 barils vin blanc Sauterne,
100 caisses prunes à l'eau de vie, 100 do abricots do,
60 do cerises do do, 50 do abricots do,
60 do absynthe suisse, 60 do Sauvageol & Bruneton,
50 do kirsch de la Forêt Noire,
20 do curaçao grand modèle,
200 gallons bouchons fins, 5 jarres vernis.
N DUDOUYT,
27fev 13, rue Toulouse

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 à deux chevaux, 2 wagons à quatre chevaux, le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co.
11jan 158, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—100 paniers 12 bout. de 24 onces, Plagniol, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
6mars 17 et 19 St Louis

LIQUIDATION POSITIVE.
VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES, VINS FINS.
RUE CONTI, No. 9.

A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ses connaissances, qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins ci dessus annoncés, les ayant en grande partie reçus avant le premier de [illegible].
En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
4fev—2m P. DELAMAR.

PLANTS DE VIGNES.—1,800 plants de vignes des meilleures qualités, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux, à vendre par NUMA LACOSTE,
8 mars 103, rue Royale

PATE PECTORALE DE REGNAULD ainé.
do de mou de veau de Dégenetais.
Le soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits.
18 fev H BONNABEL, rue Tchoupitoulas

CHAPEAUX de palmier et Mexicains—Venant d'être reçus par le brick Galanga, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins.

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qu'à en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt dix guérisons—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
DEPOT CHEZ BERTRAND & SIPOS,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

Sirop indien vegetal, de Richard.

Ce sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que Asthme, catarrhe chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous ses formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle Orléans
Pharmacie Chabaud, coin Royale et Hopital,
Pinot, coin Orleans et Dauphine,
Sickles & Co, 24, rue des Magasins
A la Mobile
Spouler, coin Dauphine et Joaquin
Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.
M Richard. J'ai souvent fait usage de vos [illegible] pour la guérison des maladies de poitrine et je n'ai eu qu'à [illegible]. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phtisie, toux, asthme, &c., dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A BARREY

M Richard. Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eût pu l'arrêter, lorsque je pris de votre sirop d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.
Nlle Orleans, 12 janvier 1847. C GREEN
Au coin des rues Commerce et Lafayette.
Mobile, 15 octobre 1846.
Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville.
E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.
Mobile 2 décembre 1844. J. B. GAUTHERIN

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifica:
Que habiendo hecho uso del Jarope Vegetal de M Richard, en varios de mi familia y particularmente en los tosos, ha sentido el mejor efecto, que es por de desear, por cuyo motivo lo recomiendo a todos mis paysanos residentes en este paysaje.
Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me remit aussitôt. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.
Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi même et dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.
Mobile 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci dessus sont des copies conformes aux originaux.
Ce 23 novembre 1846 T SEYMOUR, Juge de Paix
Comté de Mobile. 10mars 1m

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais. Pharmacien chimiste à Paris.

De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucissante, promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Lebeuf l'ainé.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

SUCRE 32 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Tiri, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levee

CAFE—280 sacs en débarquement du brick Tiri, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levee

VIN DE MARSEILLE—59 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG MOLIER,
1mars—6t Rue St Louis, 90

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algona, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
1mars rue St Louis, 90.

MERINOS—25 pièces mérinos français à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse, 50 paniers d'huile de J Plagniol.
G M LUCAS, 30 Bienville.
En magasin:
Vins rouges de Bordeaux, qualité ordinaire et audessus,
Vins blancs en demi-barriques,
Absinthe suisse et kirschwasser, de Sauvageol Bruneton & Co,
Anisette superfine de Champion,
Eau de vie 4e preuve, Castillon,
Eau de vie fine Champagne 1815 et 1825,
Cerises à l'eau de vie, véritable vin de Madère,
Véritable vin d'Oporto,
Vin de Champagne, 1ere qualité.
25 fev G M LUCAS, 30, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—89 caisses, en débarquement des navires Deucalion, Colombo et Emily Taylor, à vendre par R. G. HOBBS, 42, Douane.
26fev

BRODEQUINS, Bottes et Souliers.—Actuellement en débarquement du Colombo et d'autres navires, un assortiment complet à vendre par FROST & Co,
27 fev 10, Magasins

SUCRE DE LA HAVANE—127 caisses sucre blanc, 50 do sucre brun, en débarquement du brick T Street, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—350 milliers, importés et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

PRUNEAUX—45 caisses, en paniers de 5, 7 et 9 livres, de Bordeaux, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

ALCOOL—25 barils, alcool 4me preuve, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

MOUSSE—50 balles mousse noire, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée

FROMAGE—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm H SIMMONS,
16fev 44, Poydras

CAFE de la Havane—200 sacs, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
18fev 34, rue Vieille Levée.

BRODEQUINS RUSSES, Chapeaux communs, pour plantation, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins
27 fev

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 fev—4 22 rue St-Louis

Belles Couvertures Françaises au prix coutant.
Les soussignés offrent à vendre au prix coutant, quelques paires de couvertures superfines de 6 à 12 points, de la fabrique de Zoé Granier, pour clore les consignations de la saison.
H DE GOER & RIFFLARD,
22 jan 21 Magasins

A LA GRANDE VARIETE.
No 50, rue de Chartres,

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité; les dames et le public en général, sont respectueusement invités à venir le visiter: nul magasin de détail à la Nouvelle-Orléans, ne contient un assortiment aussi complet de mercerie, bonneterie, ganterie, foulards, parfumerie, poupées, éventails, paniers à ouvrage, cabas, brosses, peignes, coutellerie, ciseaux, &c., théières, cafetières, plumeaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, alumettes, veilleuses, ardoises, crayons, plumes, cartes à jouer, carnassières, poires à poudre, pombières, cordes à violon, &c.
8fev S PIFFET.

GOMME BLANCHE TRIEE.—En magasin et à vendre par le soussigné, 7 futailles gomme blanche triée du Sénégal. CHS DUFOUR,
27 fev 11, Conti.

COTONNADE & COUTIL.—Au débarquement du navire Queen Victoria venant du Havre:
10 caisses coutil français,
1 do cotonnade C. DUFOUR,
[illegible] 11, rue Conti.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Conseil de la Municipalité No Un
Séance du 1er mars 1847.

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées;

Résolu que le voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin;

Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis, et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée;

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés;

Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préfèrera bâtir une tombe plutot que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite, et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.
(Signé) JH GENOIS, recorder.
Approuvé, le 4 mars 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS.
Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév. 1847.

Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue, d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St Jean, à la charge par ladite Municipalité: 1o—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiètement;

2o—Dans le cas que quelques-unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préfèrent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe;

3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St-Louis, à partir de la rue du Bassin, et confectionner la banquette sur ladite rue.
8 mars—30

BOUTEILLES—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 15, St Louis.

VINS de Madère, de Porto—15 barils Madère, 37 do do de Sicile, 28 do imitation de Marseille, 24 do Porto, à vendre par
25 fev DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS ROUGES—260 barriques St Julien, St Estephe, St Emilion, Montferrand, 27 do Chateau Bernone, 30 do Haut Brion, 45 do vieux Mermon, 20 demi barriques St Julien et Estephe, 18 demi do Margaux Medor et St Emilion.
190 caisses St Julien et St Estephe, 60 do vieux Leoville, Chateau Lafitte, Chateau Margaux, 30 do Haut Brion, Chateau Latour, 24 do Chateau Lafitte et Leoville en demi bouteilles, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 15, St Louis

LIQUEURS—48 barils eau de vie de New York 1ère preuve, 16 do do 4eme preuve, 10 do do Seignette 4eme preuve; 12 pipes imitation Cognac; 55 barils genièvre de New York, 1ere preuve, 4 pipes imitation de Hollande, 37 barils rhum du Nord, 44 do Louisiane, 8 do Jamaïque, un berçon vieux rhum, à vendre par
DARAN, QUEYROUSE & Co.
27 fev 11 et 15, St Louis

150 CAISSES prunes, poires, pêches et abricots à l'eau de vie.
190 caisses cerises à l'eau de vie, de Charpon et Chauvet.
250 caisses liqueurs assorties, surfines, fines et communes.
50 caisses do do de 24 demi bouteilles.
120 paniers rognolet d'Angers, 28 caisses anisette.
35 caisses marasquino.
450 paniers anisette superfine, surfine, fine et commune, en magasin et à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
26 fev 11 et 15 rue St Louis.

CIGARES En débarquement de la barque [illegible] venant de la Havane, 400 milliers regalias et trabucos.
En magasin.
[illegible] regalias, prince Albert, Shakspeare, Union, Victoria.
[illegible] milliers Shakspeare, 15 milliers "Comets" [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
26fev 11 et 15 rue St Louis

EAU DE VIE.
12 demi pipes cognac, 4me épreuve, J. J. Dupuy.
12 quarts do do d° J Dupuy et Cotton
[illegible] demi pipes fin champagne Olivier 1825.
16 quarts do do do
3 demi pipes cognac très vieux,
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
6fev No 11 et 15, rue St Louis

160 barils vin blanc, Barsac, Sauterne et Haut Sauterne—35 do do vieux Haut Sauterne et Haut Barsac—140 paniers bouteilles vides avec cachet—200 milliers bouchons pour vins—350 milliers bouchons non pointus [illegible] fins et superfins—25 barils vinaigre de vin blanc—160 damejeannes, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
6fev rue St Louis, Nos 11 & 15

Habillemens pour le printemps.

Le soussigné reçoit maintenant son assortiment de printemps [illegible] attention des marchands de la ville et de la campagne [illegible] composé en partie d'habits et de pantalons de [illegible] JOHN BELLOW Jr.
24 fev 8 rue du Canal

Marchandises Seches et Habillements.

En débarquement du navire Genessee, Atlantic, Sultana et Jessore, un grand assortiment de marchandises sèches et habillements, adaptés à la saison, qui [illegible] seront vendus pour le comptant [illegible] JOHN BELLOW Jr.,
24 fev 9 rue du Canal

Marchandises pour Tailleurs.
JOHN BELLOW Jr.,
No 9, rue du Canal.

Reçoit maintenant un superbe assortiment de marchandises pour tailleurs se composant des articles ci-après:
5 caisses contenant draps, casimirs, [illegible]
2 do do do blanc,
1 do do anglais do
3 do casimirs d'été, article nouveau
3 do drap d'été, uni et de fantaisie
3 do cachemirettes de couleur,
5 do habits d'été à carreaux.
Fournitures de tout genre. 24 fev

200 sacs Poivre—200 caisses Sucre de Boston. 1000 barils Maquereaux, No 1, 2 et 3. 1000 caisses do; 60 balles Denims; 1000 boites Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11mars 40, Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux
16 balles de 30 milliers chaque bouchons pointus
6 do bouchons diverses qualités,
3 do do à damejeannes.
VOR MAIGNAN.
10 mars 87, rue St Louis

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew, de Boston,
112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
10mars 11 & 15, St Louis

BOTTES, SOULIERS et Brodequins—80 caisses en débarquement de la barque Brazil, et à vendre par G W DUNBAR,
10 mars 30, Douane

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux
12 barriques vin rouge Grave Blanquefort,
12 do do St Estephe Medoc,
24 do do Macau Medoc,
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
10 mars B TALAMON, 182, rue Royale

SELENITE, préparation chimique pour teindre les cheveux, généralement employé aujourd'hui. Cet article vient en flacons marqués de A à G, chaque lettre donne une nuance différente. L'emploi en est très facile et n'offre aucun danger, à vendre par H BONNABEL.
10mars Rue Tchoupitoulas, encoig Natchez

O. TALAMON,
Rue de Chartres No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Narraganset et Valdron, du Havre,
2 caisses chemises de couleur,
6 balles cotonnade bleue unie,
2 caisses mouchoirs madras ordinaires,
1 caisse bourses en soie,
1 caisse houpes de cygne. 9mars

O TALAMON
RUE DE CHARTRES, No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New York
3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yardes.
2 do Savonnettes rondes;
2 do baleines pour robes et corsets,
1 do peignes nouvelle forme 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amérika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux:
48 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
90 tierçons vin blanc Barsac, 1843,
10 barils de 20 gallons Cognac, A. Souffron,
18 tierçons vinaigre de vin blanc,
20 caisses sardines en boites et demi-boites,
50 paniers bouteilles vides 24 onces, par
8 mars NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

COGNAC—12 quartauts de la marque J J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par B TALAMON,
1 mars 182 rue Royale

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac, Medoc 16 do do Montferrand, 1841, à vendre au débarquement de l'Algona, par B TALAMON,
2 mars 182 rue Royale

DRAPERIE—Reçu par les navires Christophe Colomb et Rigs du Havre: Une balle drap noir écarlate et extra, et une balle satine noirs pour pantalons, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres.

COUTILS—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
27 fev 36, rue de Chartres.

COUTILS BLANCS—1 balle coutil blanc anglais, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116
22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

SACS—2000 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

MAQUEREAUX—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud, No 3, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier

POIVRE—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier

CAFE—642 sacs en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 fev 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO,
16fev 39, Vieille Levée.

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag.—Ainsi que du drill écru d'Amoskead et de Manchester, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co,
14jan 28, rue Douane.

MOUTARDE—Graine fraiche de moutarde blanche, anglaise, à vendre par WM DIXON, 11 Commune.

COURSES!
HIPPODROME BINGAMAN,
A ALGERS.
Courses de Printemps.

La première réunion de printemps du Jockey Club d'Orléans, aura lieu sur l'Hippodrome Bingaman, à Algers.

LUNDI, 22 MARS 1847,
et continuera pendant sept jours.

1er Jour—22 mars.
Bourse pour chevaux de trois ans. Souscription, $300, dédit, $100. Course de deux milles.—Les entrées sont Miss Riddle, Red Bird, Scintilla, et Sally Ward.

2eme Jour—23 Mars.
GRAND PRIX de $10,000.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $2,000. Cinq entrées. Courses de deux milles.
1o A. L. Bingaman—Poulain Bundle and Go de Leviathan, par Fanny Wright.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta, de Leviathan.
3o Th. Kirkman—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.
4o W. P. Greer—Pouliche, de Gano, race de Sir Richard.
5o Y. N. Olivier—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.

3eme Jour—Mercredi, 24 mars.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $300, dédit, $100. Course d'un mille. Cinq entrées.
1o A. L. Bingaman—Poulain, d'Altorf, race de Sir Richard.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta.
3o A. H. Carnal—Poulain, de Glencoe, par Fandango.
4o Th. Kirkman—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.
5o J. Van Leer—Pouliche Quadrille, propre sœur de Reel.
Le même jour—Bourse de Propriétaires, de $150. Course d'un mille.

4eme Jour—Jeudi, 25 mars.
Bourse des Propriétaires, de $600. Course de deux milles.

5eme Jour—Vendredi, 26 mars.
Bourse de Propriétaires, de $800. Course de trois milles.

6eme Jour—Samedi, 27 mars.
Bourse du Jockey Club, de $1,200. Course de quatre milles.

7eme Jour—Dimanche, 28 mars.
Bourse de Propriétaires, de $400. Course d'un mille, trois sur cinq.

Les différents prix fixés ci-dessus, sont offerts à la condition qu'il y aura quatre entrées pour chaque bourse. Si les entrées n'arrivent pas à ce nombre, les prix seront payés ainsi qu'il suit:
Pour la course de deux milles, $400; de trois milles, $600; de quatre milles, $800; d'un mille, trois sur cinq, $250.

N. B.—En construisant l'Hippodrome Bingaman, les propriétaires n'ont épargné aucune dépense pour le rendre le plus agréable et le plus beau de toute l'Amérique. Leur but est de contribuer à encourager les Courses de Chevaux, et ils espèrent que tous les amateurs dans les Etats-Unis leur donneront aide et secours. La première réunion sur le nouvel Hippodrome promet d'être la plus brillante qui ait paru en [illegible] dans le Sud.
Y. N. OLIVIER
J. A. VALENTINE } Propriétaires.
6mars—1t

ECHO DES FEUILLETONS.
Diminution dans les Prix.

MESSIEURS les souscripteurs à cette belle publication sont prévenus que le 3eme numéro de la 7e année, commençant à la fin d'octobre 1846, contenant le Chatelaine de Wagram, par E. Foa, et vient d'être reçu par le soussigné, qui est prêt à [illegible] profite de cette occasion pour [illegible] à été fixé à $2.50 par an au lieu de $3.
V. HEBERT, Libraire,
12mars 149 rue de Chartres

LIBRAIRIE DE V. HEBERT.
149, rue de Chartres

Nouveautés littéraires.

RECU par le [illegible], par le navire Waldron, du Havre:
Magasin Pittoresque, 14me année, Illustrations de [illegible] Leçons de Sa [illegible] Sainte Bible [illegible] 4 vol. [illegible]
Potier [illegible] 11 volumes
[illegible]
Les Bijoux de Paris [illegible]
12 mars

A VIS aux Abonnés de l'Histoire du Consulat et de l'Empire par M. A. Thiers, édition de Paris. Comme tous Messieurs les souscripteurs à cet ouvrage [illegible] la publication de cette [illegible] Von HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
12 mars

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 136, Rue du Camp,
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de [illegible] Pompes aspirantes et à Force &c [illegible]
4 fev—Jan

VOITURES.
Le soussigné [illegible] un nombre de [illegible] Buggys [illegible] A. L. CRANE, 66, St Charles. [illegible]

DUFFAU,
[illegible] UNE ECURIE. [illegible]

NEGRES A VENDRE

Les soussignés établis au No 56, rue [illegible] viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland [illegible] pour des ouvriers, des [illegible] domestiques de [illegible] esclaves [illegible] Etats [illegible].
N. B. Ils achètent tous les esclaves qui leur seront présentés [illegible].
SLATTER & LOCKETT. 56, Esplanade

COGNAC—15 demi et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçus par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—3t 99 rue de la Douane

LIQUEURS etc—A vendre par le soussigné
40 caisses liqueurs superfines assorties
20 do absinthe,
50 paniers gingolet,
400 demi boites petits pois au beurre
200 boites petits pois au beurre,
100 caisses cerises à l'eau de vie.
200 caisses vin rouge
10 barils cognac Pellevoisin 1810.
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—3t 99 rue de la Douane

TRUFFES, etc—A vendre par le soussigné
100 demi boites truffes,
100 boites pâtés de lièvres, truffes;
4 caisses chapeaux de soie de Paris;
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—3t 99 rue de la Douane

COUVERTS GALVANISES.
LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, couteaux à table, [illegible] au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 36, rue de Chartres
19jan

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets; 50 quarts, barils et baquets saumon; quantité extra; 300 caisses morue blanche et tranchée, en débarquement du navire Essex et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
6jan No 8, Nouvelle Levée.

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe; 30 do Margaux & St Emilion; 30 do Medoc, 30 demi barriques Medoc, [illegible] barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par
3 fev CH. DUFOUR, 11 Conti.

IMITATIONS MADERE—50 quarts supérieurs, reçus par le navire Ontario, et à vendre par
20 jan P. LONGIS, 116, rue Royale.

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur, 300 barillets blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 46, Canal

DAMEJEANNES FRANCAISES—300 de 5, 3 et 2 gallons, à vendre en débarquement par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane.

HUILE DE FLORENCE 65 caisses de 30 flacons, de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane

FROMAGES DE GRUYERES—15 meules, reçues par navire Talma, à vendre par LOREILHE & CO
13 mars Encoignure Royale & Douane

VINS EN CAISSES—300 caisses de nouvelle importation, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane

VINAIGRE DE VIN BLANC—18 barils reçus par Amerika, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale et Douane

BOUTEILLES DE BORDEAUX—50 paniers, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane

MACARONI ET VERMICELLI—100 caisses en bon ordre, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane

SALAISONS DE MARSEILLE—100 caisses assorties, à vendre par LOREILHE & CO,
13 mars Encoignure Royale & Douane

CERISES A L'EAU DE VIE—150 caisses de Bordeaux et Paris, à vendre par LOREILHE & CO
13 mars Encoignure Royale & Douane

MOUSSELINES—Reçues directement des manufactures suisses, et à vendre en gros par F PERRET, 48, Bienville.
8mars

KIRSCH—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET, 48, Bienville.
8mars

MOUCHOIRS—Un assortiment mouchoirs reçu directement des manufactures et à vendre en gros par F. PERRET, 48, rue Bienville.
8mars

JACONATS & GUINGHAMS—Un assortiment reçu directement des manufactures suisses et à vendre en gros par F PERRET, 48, Bienville
8mars

VIN BLANC—45 tierçons, à vendre par FERBOS,
8 mars Encoignure Royale et Domaine

CREME DE NOYAU—30 caisses de qualité supérieure, à vendre par FERBOS,
8 mars Encoignure Royale et Domaine

EAU DE FLEUR D'ORANGER—46 caisses, à vendre par FERBOS,
8 mars Encoignure Royale et Domaine

LIQUEURS assorties superfines—60 caisses en grandes en quart de bouteilles, à vendre par FERBOS,
8 mars Encoignure Royale et Domaine

CHAMPIGNONS—100 boites et 200 demi boites, à vendre par FERBOS,
8 mars Encoignure Royale et Domaine

VENTES JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 579—Santiago Fendaz vs J L Vial & al.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aussi en vertu d'un consentement enregistré dans ladite affaire, je procéderai le vendredi 19 mars 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue de la Vieille Levée, près des magasins à tabac, au-dessous de cette ville, à l'adjudication du fonds d'un magasin de groceries, saisi dans ladite affaire.
Conditions, comptant. JOHN L LEWIS,
15mars—3t Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci après décrites, savoir:

1o Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 32 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 130 pieds, borné d'un côté par la propriété de M. Adolphe Fluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr. Barthélemy Bacas.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maitre, en briques, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, remise et dépendances, une arrière cour, le tout en très bon état, ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.

2o. Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tréme, rue St. Claude, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St. Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darse, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavigne, et dans le fond, par celle de Mme Blondeau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maitre, en briques, et à étage, avec cuisines et autres dépendances.

Conditions. Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12, et 18 mois, en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non-paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
13 fev—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Jean Baptiste Fleury, décédé.
PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 253—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mardi 30 de mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve, et immédiatement en face du ferry de la 1re Municipalité; ledit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Villere et Bonis, et mesure au pied français cent vingt pieds de face, aux rues Patterson et Villere, sur deux cent vingt huit pieds de profondeur et face à la rue Bonis, et deux cent vingt quatre pieds dix pouces à une ligne sur la ligne opposée. Le dit lot de terre fait partie du lot désigné sous le No Deux, sur le plan du dit faubourg Duverge, dressé par Claude Nicolas Bouchon, voyer, en mai 1819, dont une copie est déposée en l'étude de Wm Christy, notaire public, comme successeur de Hugues Lavergne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé au même faubourg et formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant, au pied français, cent vingt pieds de face à la rue Patterson, et s'étendant en profondeur jusqu'à la Levée, le fleuve Mississippi formant la ligne du fond; le dit lot de terre formant partie de l'ilet désigné sous le No Cinquante Cinq, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o—Quatre terrains, situés au faubourg Franklin et désignés sous les Nos 14, 15, 16 et 17 de l'ilet No 202, qui se trouvent renfermés entre les rues des Chasseurs, de la Loi, des Magistrats et de la promenade Franklin. Lesdits terrains Nos 14 et 15 ont chacun trente pieds de face sur la rue de la Loi, sur cent cinquante neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et les Nos 16 et 17 qui sont aussi [illegible] chacun trente et un pieds, onze pouces [illegible] de face à la dite promenade Franklin, sur cent vingt quatre pieds de profondeur, le No 16 formant encoignure de la dite rue de la Loi, le tout mesure américaine.

Conditions. Un tiers payable comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction avec hypothèque, les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
26 fev—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

BUREAU DU SHERIFF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.
[illegible]

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No [illegible] Bernard Marigny [illegible]
[illegible]
JOHN L LEWIS,
16mars—3t [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—Succession de Mme [illegible]
[illegible]
Par ordre de la cour,
[illegible] S F LEWIS, Député greffier

Succession de Joseph Vergeron.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—AVIS est par le présent donné à [illegible] de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons s'il [illegible] pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice [illegible] sera [illegible] homologué [illegible].
Par ordre de la cour. S F LEWIS,
16 mars Député greffier

COUR DU QUATRIEME DISTRICT.—Etat de la Louisiane—Paroisse St Charles—Succession de feu Jules Vaugimes.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Jules Vaugimes, sont par les présentes priées de les présenter au greffier soussigné dans dix jours qui suivront la date du présent avis.
Bureau du Greffier, le 12 mars 1847.
12mars—10 [illegible] EMILE CASTEL, Greffier.

DEUXIEME Cour de District. Dans la succession de John Armstrong.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession d'avoir à se faire connaitre et à présenter leurs réclamations avec [illegible].
Signé JOHN S[illegible]. Curateur de ladite succession.
12 mars—3t en 10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible], 19 mars 1847—Présent l'hon A M Buchanan, juge—CHARLES ROSON contre ses créanciers, [illegible] atermoiement—No 243—Sur motion de W. S. Upton [illegible] au nom de certains créanciers résidants à New York, et qui désirent faire partie des procédures, sur cette affaire, et sur ce qu'il y a nécessité que ces dits créanciers soient entendus dans un long délai en demeure [illegible] obtenir des informations sur l'état des choses, il est ordonné, par suite du consentement donné par le pétitionnaire et l'avocat des créanciers absents, qu'un nouveau délai de dix jours soit accordé pour l'assemblée qui doit avoir lieu par devant notaire, et que cette dite assemblée ait lieu le jeudi du huitième jour de mars courant, que cet ordre soit donné par voie de publication.
Extrait des minutes. J O CHAFFON,
11mars—3 Députe greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 164—Je certifie que le 9 janvier 1847, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Leonora C Dobbin, épouse de W J Frierson, vs son mari, dans les termes suivants, savoir:

Sur motion de Eggleston, avocat de la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut entré contre le défendeur le 23 décembre 1846, et après avoir entendu les témoignages, la Cour étant convaincue que la réclamation de la demanderesse est juste—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Leonora C Dobbin, contre son mari William J Frierson, le défendeur; que la communauté de gains et d'acquets, existant entre eux soit dissoute et que les esclaves CALVIN, BEN et JANE soient restitués à la demanderesse comme étant sa propriété individuelle, et que le défendeur paie les frais de Cour.
Jugement signé le 13 janvier 1847.
(Signé) T H KENNEDY, Juge.
En foi de quoi j'ai signé mon nom, et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle-Orléans, le dix neuf février 1847, et la 71me année de l'indépendance des Etats Unis.
(L. S.) WILLIAM P SEDLOCK,
22 fev—3 en 30 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 75—Je certifie par le présent que, le 16 de janvier 1847 jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Jeanne Désirée Andry, épouse, séparée de corps et de biens de L. Bozonier Marmillion vs son mari, dans les termes et chiffres suivans, savoir:

Cette cause ayant été ce jour soumise à la Cour et après audition des témoignages, la Cour étant convaincue que plus de deux ans se sont écoulés depuis que le jugement décrétant la séparation de corps et de biens entre les parties a été rendu, et qu'aucun rapprochement n'a eu lieu;—Adjugé et décrété que jugement en divorce soit entré en faveur de la demanderesse Jeanne Désirée Andry, contre Louis Bozonier Marmillion, son mari, que les biens matrimoniaux existant entre eux soient compensés, et que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement signé le 27 janvier 1847.
(Signé) GEO. STRAWBRIDGE, Juge de la Cour du 4me Dist. en l'absence du juge Kennedy.
(L. S.) En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle-Orléans, le 30me jour de janvier de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et dans la soixante et onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Jugement $ LOUIS R. COURTIN,
Frais du greffier dép. greffier.
24fev

Succession de Simon Cucullu.
DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
12 mars P. M. BERTIN, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans—Succession de feu L. W. Madison—No 670—Attendu que Matthew F. Rainey a présenté une pétition à la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu L. W. Madison—

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 11 mars 1847
12mar—3en10 T. GILMORE, Greffier.

RECU par le brick Silenzio, cap. Piaggio, venant de Gênes,
174 pipes vin d'Espagne 1re qualité.
18 demi pipes do do
10 barils sardines, 85 caisses Limon.
400 paniers d'huile Plagniol.
20 barils amandes sans coques.
100 boucaux de marrons du Piémont.
5 caisses saucissons de Boulogne.
100 do vermicelli et macaroni.
1,000 ancorones d'ail; 60 sacs noisettes.
100 jarres vides, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
13fev Rue Jefferson, No 9 & 10

FRUITS AU JUS—4 vendre en magasin, par lots à la convenance des acheteurs [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Maréchal des Etats-Unis.
John F. Dion et als. vs. William Boman et als.—Writ de saisie et vente.

DANS LA COUR DE CIRCUIT des Etats Unis pour le District de la Louisiane.—No 513—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, j'ai saisi et je vendrai au plus offrant, à la Bourse St Louis, à la Nouvelle Orléans, samedi, 17 avril 1847, à midi, tous les droits, titres et intérêts de William Boman, dans et à la propriété suivante, savoir:

1o Un lot de terre sur le chemin de la Metairie, entre le Bayou St Jean et le Canal de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 3, sur un plan dressé par L. Surgi, en date du 24 août 1836, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, le dit lot mesurant 90 pieds de face au chemin de la Metairie sur 1800 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

2o Deux lots de terre sur le chemin de la Metairie, entre le Bayou St Jean et le Canal de la Nouvelle-Orléans, à dits lots désignés par les Nos 9 et 10, sur un plan de Charles F. Zimpel, en date du 26 février 1834, et déposé en l'étude de Louis Feraud, notaire public; chaque lot mesurant 90 pieds de face au chemin de la Metairie sur 1800 pieds de profondeur, mesure française.

3o Un lot de terre dans le faubourg Washington, étant le No 14, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo, Port, St Ferdinand et Architectes, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Casacalvo sur 128 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 3 pouces de face à la rue des Architectes, mesure américaine, suivant un plan dressé par Louis Surgi, en date du 17 mars 1841, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public.

4o Un lot de terre dans la Municipalité No 1, à l'encoignure des rues St Claude et Quartier, mesurant [mesure française] 25 pieds de face à la rue St Claude, 90 pieds 5 pouces de face à la rue du Quartier, 89 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété maintenant ou autrefois de Maurin, et 19 pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

5o Trois lots de terre dans le faubourg Washington, acheté de MM Claude Gurlie et Joseph Guillot, par acte pardevant Théodore Seghers, en date du 14 septembre 1836, suivant un plan auquel il est référé et portant le No 14, sur le livre des plans, dans l'office du dit notaire, lesquels trois lots de terre, de duction faite de 64 pieds dans le fonds, vendus par Wm Boman, pardevant le même notaire, le 8 décembre 1840, sont maintenant des dimensions suivantes:

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Lesseps et du chemin public, ayant 40 pieds de face au chemin public, 145 pieds 4 pouces 4 de profondeur et face à la rue Lesseps 119 pieds 2 pouces 1 sur l'autre côté et 39 pieds 11 pouces de longueur dans le fonds.

Lot No 2, est joint au lot No 1, et mesure 40 pieds de face au chemin public, 148 pieds 2 pouces 1 sur la ligne qui le sépare du No 1, 150 pieds 11 pouces 7 sur l'autre côté et 39 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

Lot No 3, est joint au No 2, et mesure 150 pieds 11 pouces 7 sur la ligne qui le sépare du No 2, 153 pieds 9 pouces 3 sur l'autre côté, 40 pieds de face au chemin public et 39 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

Le tout ayant droit à la levée, à la batture et au chemin public. Sur le lot No 1, il existe une maison en briques couverte en ardoises, et 40 pieds de largeur.

6o Un morceau de terre situé dans la paroisse de Livingston, dans cet Etat, contenant 640 acres, [illegible] à la rivière navigable, de Tangipahoa, et joignant les terres de John McDonough, le dit morceau de terre acheté par Wm Boman, de Mr Wm. Cooper, par acte passé pardevant William Y. Lewis, notaire public à la Nouvelle Orléans, en date du 23 février 1832.

7o La moitié indivise de William Boman, à un morceau de terre dans la paroisse St Tammany, contenant 640 acres, situés au haut de la navigation de la rivière Bedico qui est une branche du Tangipahoa.

8o Le nègre Michel âgé d'environ 37 ans.

Conditions:

Un et deux ans de crédit, à dater du jour de la vente, les acquéreurs fourniront leurs billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement.

Les billets porteront intérêt à raison de cinq pour cent par an, jusqu'à paiement final.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
Bureau du maréchal des E. U.
Nouvelle Orléans 15 mars 1847.
WILLIAM F. WAGNER
16mars—16,31,17 Maréchal des E. U.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle Orléans No 158—Benjamin Florian, vs Jacques Bache [illegible] et Edmond Bachemin.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le samedi 17 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans ladite affaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Washington, [illegible] dans le dit faubourg [illegible] ayant cinq [illegible] pieds de face [illegible] entre les rues Hommes, du Port, d'Enghien et Casacalvo [illegible] un plan dressé par [illegible] dépôt [illegible] de [illegible] Moses [illegible].

Le dit lot de terre forme l'angle des rues [illegible] et [illegible] Hommes et mesure [illegible] 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Trois [illegible] Hommes, 100 pieds de profondeur [illegible] d'Enghien, 100 pieds sur la [illegible] 27 pieds 7 pouces et 6 lignes [illegible] fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible] dudit lot de terre.

2. Quatre terrains [illegible] faisant partie [illegible] entre les rues Olivier et Lombard, désignés sous les numéros Quatorze, Quinze, Seize et Dix-Sept [illegible] numéro Vingt, suivant un plan par [illegible] le 21 septembre 1836, par Louis Bringier [illegible] en l'étude de Théodore Seghers [illegible].

Le terrain No Quatorze mesure 30 pieds de face à la rue St-Jean Baptiste, entre les rues Barthélemy et Mazant, sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains Nos Quinze, Seize et Dix-Sept mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Girod, entre les rues Barthélemy et Mazant, sur une profondeur de 120 pieds.

Le tout mesure anglaise;—ensemble avec toutes les améliorations, droits et avantages qui en dépendent [illegible].
Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
16mars—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Samuel Durnet vs Wm D. Grimsley.—No 1090.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. D. Byrne, premier juge de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, l'exposerai en vente publique, le samedi 27 mars 1847, à midi, à mon entrepôt No 222 rue Tchoupitoulas, près celle de St Joseph:
Un lot de meubles saisis dans l'affaire susdite.
Conditions—Comptant.
16 mars JOHN J. HOPPE, Constable

Patrick Reilly vs M. Curran.—No 1043
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D Byrne, Premier Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique le samedi 27 mars 1847, à midi, à mon entrepôt, No 222, rue Tchoupitoulas près celle de St. Joseph,
Un lot de meubles saisis dans l'affaire susdite.
Conditions—Comptant.
16 mars JOHN J. HOPPE, Constable

Madame Comby vs Riley—No 1017.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. D. Byrne, 1re Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai en vente publique, le samedi 27 mars 1847, à midi, à mon entrepôt No 222 rue Tchoupitoulas, près de St Joseph, un lot de meubles, saisis dans l'affaire susdite. Conditions—Comptant.
Douane JOHN J. HOPPE, Constable

Theodore Macarty vs M & Mme Henry Gayot.
DANS la Cour de la troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans, Nos 776 & 33 030—En vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le mercredi 17 mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale, les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et à la propriété ci-après décrite, savoir: Un terrain situé dans la troisième municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le No 22 de l'ilet compris entre les rues Moreau, Casacalvo, Désirée et France, mesurant 30 pieds de face à la rue Désirée, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
JOHN WALDEN,
12fev—26,16 Constable.

A J Fallon vs Peter Cassidy.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. V. Bright, 2e Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le mardi 16 mars 1847, à midi, à mon magasin d'entrepôt No 107, rue Poydras, Une malle et son contenu, saisis dans l'affaire susdite.
Conditions, comptant. E BELLEAU,
6mars Constable

VENTE PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS *à l'effet d'opérer un partage.*
Succession de feue Eleanor Laura McNeil, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 13 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, Lundi, le 22 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci après décrites, savoir:

1o—Un certain lot de terre, situé dans la Municipalité No 1 de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de Chartres, de la Douane, Bienville et Royale, ayant une façade sur la rue de Chartres de trente pieds, sur environ quatre vingt dix pieds de profondeur. Ensemble avec le magasin à 4 étages, No 35, à l'épreuve du feu qui existe dessus, et ses dépendances et appartenances.

2o—Cent quarante six actions du fond capital de la Banque des Artisans et des Commerçans, sur lesquelles $50 ont payées.

Conditions —La propriété foncière, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets datés du jour de l'adjudication, endossés à la satisfaction de l'administrateur, portant intérêt à raison de six pour cent l'an et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.—Les actions de banque comptant.

Les actes de vente seront passés par G. R. Stringer, notaire public aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS.
15 fev—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 245—Cordeviolle & Lacroix vs Louis Allard Garnier.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Lundi 22 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Nayades, Erato, Thalia & Prytanee, désigné sous le numéro Neuf, suivant un plan annexé à un acte, daté du 13 septembre 1845, déposé en l'étude de H. K. Gordon, autrefois notaire en cette ville.

Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Nayades, entre les rues Erato et Thalia, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions: comptant. JOHN L LEWIS,
16 fev—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTE PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.
A L'EFFET D'OPERER UN PARTAGE

EN vertu de deux ordres lancés par l'honorable ci-devant Cour de District du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté 5 janvier et 23 avril 1846, et aussi en vertu d'un ordre lancé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 janvier 1847, dans l'affaire d'Edouard Martin vs. Victor Martin & al, pour un partage, No 34,435, je procéderai, le lundi 22 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des actions ci-après, savoir:
22 actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque payées en plein. Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS
11mars—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Grand entrepot de Sangsues.
Rue St Louis No 20, entre Chartres et Levee

RECU par les derniers arrivages de France, un très bel assortiment de sangsues hongroises, premier choix, à vendre au détail à très bon marché, toutes garanties. Les personnes qui en auront besoin peuvent s'adresser avec toute confiance à mon entrepôt. M'étant arrangé avec plusieurs maisons de France et de l'Etranger, j'aurai toujours de très belles et bonnes sangsues, que je vendrai à un très petit bénéfice. Les personnes du faubourg Tremé qui en auront besoin, en trouveront chez F Henriquez, pharmacien, encoignure St Louis et Rampart et chez M. Charles Pierre, rue des Ursulines, entre St Claude et Tremé. P TRASFOREST.
10mars

RECU par les derniers arrivages du Havre
Robes brodées, blanches et en couleur
Mousselines brodées pour robes.
Jeux de rideaux brodés;
Linon en pièces, damassés en pièces;
Guinghams, etc. etc.
A vendre par F PERRET,
10 fev 48 rue Bienville

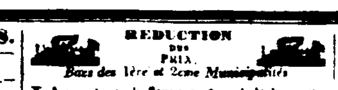

REDUCTION DES PRIX.
Bacs des 1ère et 2eme Municipalités

La rive droite du fleuve, en face de la Nouvelle-Orléans, étant devenu un lieu de réunion à la mode, les soussignés, propriétaires des bacs, ferrys des 1ère et 2eme Municipalités, ont cru devoir réduire le prix de transport pour les voitures, chevaux, &c., &c., afin d'engager le public à choisir pour but de sa promenade du soir l'autre rive du fleuve, où l'on pourra respirer un air pur et vivifiant, par un court trajet, à la portée de la ville.

PRIX.
Passagers 05
Voiture à deux chevaux $1 00
Cabriolet, buggy ou voiture à une cheval 50
Charrette, dray, &c., avec un cheval, chargée ou non 50
Voitures à meubles 50
Chevaux, mulets, bêtes à cornes, par tête 30

FRET.
Pour chaque balle de foin ou de mousse 20
do baril de farine, viande, &c. 10
do de chaux 20
do boucauts de sucre ou de tabac 50
do sac de sel 10
do de café 10
do de baril d'arôme ou de whiskey 05
do caisse de cuivre 50
do malle, coffre ou boîte 10
do caisse de chandelles, savon, &c. 05
do mille pieds de bois de charpente $2 00

Le prix de transport d'autres objets non mentionnés, sera établi proportionnellement à ceux fixés plus haut.

Les passagers traversant avec leur cheval ou wagon, &c., ne paieront rien pour leur propre passage.

Le prix de transport de bêtes à cornes sera de 25 cents par tête au dessus de 10.

Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette ou à un dray, on prendra 25 c. par tête.

Les charrettes de colporteurs et toutes charrettes ayant de très grandes roues paieront $1 50 pour chaque traversée.

Afin d'engager les habitans à envoyer leurs légumes au marché par le Ferry, les propriétaires ont réduit de moitié le prix du passage des charrettes et tous ceux qui auront l'intention d'établir des vacheries ou laiteries, et des jardins potagers sur l'autre rive du fleuve, où l'on peut acheter de la terre à bon marché, pourront faire un arrangement pour l'année à des conditions favorables.

Les bateaux traverseront, pendant la semaine, depuis le point du jour jusqu'à 8 heures du soir, et le dimanche jusqu'à 9 heures, excepté lorsqu'il y aura du brouillard; ces jours-là ils cesseront de traverser dès qu'il fera nuit.

Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Alger, les bateaux partiront de chaque rive toutes les cinq minutes.
ROBERT MURPHY,
Ferry de la 1ere municipalité
JOHN BAYLEY,
Ferry de la 2eme municipalité

Importation directe.
150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques,
80 barriques vin vieux, pour famille 1844
15 do vin Haut Brion, 1834
100 do Blanc Sauterne et Haut Barsac
30 do — Haut Sauterne, 1839
140 caisses St Julien, 25 de Lafitte, 1834
25 do Haut Brion, 1834,
20 do Latour, 1837,
25 do cerises à l'eau de vie,
20 do fruits assortis do
40 do pruneaux en paniers,
1000 boîtes sardines, marques différentes
50 paniers anisette super. Bordeaux, 30 do fine do
[illegible] Papeau, 25 do Champagne
6 pipes cognac de J. J. Dupuy,
40 caisses de prunes fines, 30 do do superfines
200,000 bouchons assortis.
GARNIER FRERES,
2mars Rue de Chartres No 145

A VENDRE en magasin
2 demi pipes cognac J J Dupuy, 4me preuve.
100 barriques vin rouge ordinaire. St. Estèphe, Margaux, Macau Medoc Grave Blanc, [illegible]
10 barriques vin rouge vieux St. Georges
18 barriques vin rouge Fronsac et côte [illegible]
3 barriques vin rouge Château Margaux vieux,
230 barils vin blanc 1842 Haut Sauterne,
50 caisses vin rouge St Estèphe et St. Julien Medoc,
25 caisses vin blanc Haut Sauterne, ordinaire
55 caisses do do 1841
Marasquin, curaçao, prunes en paniers, eau de fleur d'oranger, bouchons ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes.
à vendre par B TALAMON
1mars 182 rue Royale

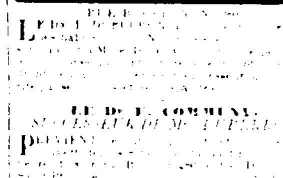

RUE [illegible]
LE DR. L. DE [illegible]

LE DR. L. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. [illegible]
PREVIENT [illegible]

Bureau et residence, rue Baronne
LE DR. PEARSON [illegible]

[illegible] au Sud.

[illegible] Les articles se trouveront toujours disponibles, ses opérations nombreuses cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 dec—1an

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

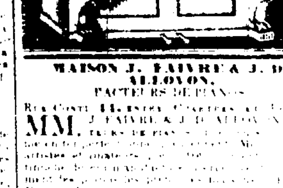

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS.
RUE CONTI, 14, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON [illegible]
[illegible]
21 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleurs facteurs de Paris, tels que [illegible] Pleyel, [illegible] grand format [illegible]
[illegible]
Les habitants qui voudront bien acheter chez moi auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.
A. PERIER,
Rue Royale, No. 222,
entre St Philippe et Ursulines
Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—MARS 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Julie Mme [illegible]
Albert Jean Casimir	L
B	Lescouflais
Brandsteller	Lefevre Marie [illegible]
Barrière Jacques	Lebaud Jn Marie
Balzun Silvestre Olivier	Lamarque Mathieu [illegible]
Bresson Jean Baptiste	Fontalet Jean [illegible]
Bouvet frères	Lesueur aine [illegible]
C	M
Chavaribeyre	Moroy
Chamant	Moreau Anseline
Corlay Dame	Mesnard
Commengé Jn Ferdinand	Mourain
Chauchon	Meynert Jean
D	Moreau Claude
Dury François	Marcelle G Joseph
Domingue	Marchant, les frères
Dodane Jn Bte	Mongin Ernest [illegible]
Destrem Joseph	Meuret
Darmentan	P
F	Picot Antoine [illegible]
Flecker	Petit Victor
Fayolle Edouard	Parlange Jean [illegible]
Fourteau Pierre dit Pasquet	S
	Sonnenelle Charles
G	Sourreau
Guillaume Rose Dile	T
Giraud Paul Théodore	Toulandon Pre [illegible]
Gondrand Louis	V
I	Valers (de) N.
Imbert Charles	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 10 mars

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman,
Une MULE couleur souris, ayant sur le dos des poils blancs, étampe illisible sur la cuisse gauche et borgne de l'œil gauche, ayant d'autres marques sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 27 mars la dite mule n'est pas réclamée elle sera vendue au lieu et heure accoutumés, par R Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
15 mars—10t Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman,
Une JUMENT alezan, une tache blanche au front et un pied de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 30 mars ladite jument n'est pas réclamée elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
8mars—10t Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Domaine, entre Derbigny et Roman,
Une jument alezan, le front blanc, trois pieds blancs, le bout des crins de la queue coupé, étampée sur l'épaule gauche des lettres ressemblant à F renversée, sans aucune autre marque ni étampe apparente; et son suivant de la même couleur et la même étampe, un cheval alezan à courte queue, marqué sur le dos, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 30 mars les dits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R Kerrison encanteur.
MICHEL DUREL,
10mars Gardien des épaves

ETHER Français rectifié.—Tubes en verre de toute grandeur, flacons et matras à plusieurs tubulures, à vendre par H BONNABEL, pharmacien.
10mars Encoig. Natchez & Tchoupitoulas

VENTES DU CE JOUR

PAR SYKES & HYDE
A. DEVALL, Encanteur.

MARDI 16 mars [illegible]
[illegible]
16mars

PAR J. H. PETITPAIN
AUJOURD'HUI 16 mars 1847 [illegible]
16 [illegible] d'habits pour femmes.
AUSSI
[illegible] cravates, parapluies, ombrelles [illegible] coton, bas, et un assortiment de marchandises [illegible]
16mars

Excellente femme de chambre et couturiere,
PAR BEARD, CALHOUN & CO.

IL sera vendu à l'encan ce mardi 16 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, la négresse JANE, de 19 ans, parfaite femme de chambre et couturière. Est pleinement garantie des vices et maladies [illegible]. Conditions comptant.
L'acte de vente par devant J. B. Marks, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15mars

Famille d'esclaves de valeur.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.

Il sera vendu à l'encan ce mardi [illegible] à l'Arcade de Banks, les esclaves [illegible] après
PAUL, de 33 ans [illegible] d'entrepot.
SARAH, de 25 ans, cuisinière à famille, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant [illegible] de 4 [illegible]. Ces esclaves sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi [illegible] ladite vente.
Acte de vente par devant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs. 15mars—2t

VENTES A L'ENCAN.

Liqueurs, Fruits et Verrerie.
PAR J. P. BLACHE & Co. Encanteurs.

MERCREDI [illegible] à 10 heures du matin [illegible] Encan, No 16 [illegible]
15 [illegible] Verrerie.
114 caisses liqueurs assorties.
25 do Fruits, &c.
16 mars

Vente par catalogue de marchandises seches.
PAR E. H. PETITPAIN.

JEUDI [illegible] à 10 heures, à son [illegible] Canal, [illegible]
[illegible]
16 mars

Terrain à batir, rue de l'Esplanade.
PAR BEARD CALHOUN & Co. Encanteurs.

SAMEDI 20 mars courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve
Un terrain, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Plauche et Villere, sur le côté inférieur de l'Esplanade, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes. Ce terrain est très convenable pour bâtir une résidence.
[illegible] à 1, 2 et 3 ans de crédit [illegible] 21 décembre 1847, et le 21 juin 1848.
Acte de vente par devant A. Chapella, notaire, aux frais de l'acquéreur. 16mars

AU PUBLIC.
Arrivée en cette ville [illegible] M. Fandos [illegible]
PAR ANTHONY FERNANDEZ.

JEUDI prochain, le courant à 11 heures A. M., au No 199, rue de Chartres, entre les rues Conti et St Louis [illegible] un magnifique assortiment de [illegible] du Biaro, [illegible] et Medicis, vases [illegible] groupe de [illegible] et Venus [illegible] mosaïques, lampes [illegible] collection de [illegible] Bella, Madona [illegible] Carlo Dolci [illegible] Speranza, Guido [illegible] Salvatore [illegible] Raffael [illegible] grande variété [illegible] mercredi [illegible]
12mars

PAR ABAT & DOMINGUEZ

EN vertu [illegible] District [illegible] Orléans [illegible]
[illegible]

VENTE A L'ENCAN
De Propriétés et d'Esclaves de Valeur,
PAR P. F. [illegible]

IL sera vendu [illegible] 1847 [illegible] à la Bourse de Cité, rue St Louis.
1. UN TERRAIN situé rue St Philippe, No 205, [illegible]
2. UN TERRAIN situé rue de Chartres, No 49, [illegible]
3. MARY, [illegible] avec deux enfants [illegible] 25 ans [illegible] JOHN [illegible] MANUEL [illegible]
4. RICHARD, mulâtre, âgé [illegible] 21 ans [illegible]
5. BETSY, [illegible]
6. CELESTINE, [illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE:
Pour la propriété située rue St Philippe, un quart comptant, et pour la balance l'acquéreur fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Pour la propriété rue de Chartres, l'acquéreur [illegible] billets [illegible] 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
Les actes de ventes porteront [illegible] et seront passés aux frais des acquéreurs par devant Adolphe Mazureau, not. pub. 4mars

E. RABASSE, CHIRURGIEN-DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitants qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara [illegible]

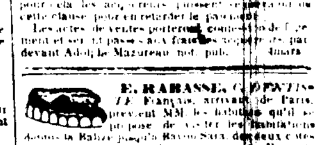

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par les navires Genessee et Atlantic, 6,000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES [illegible] Sangsues hongroises, espagnoles et africaines [illegible]
J. B. RUSCONI.
No 157 Chartres [illegible] St Charles [illegible] SERINS [illegible] chanteurs [illegible]

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et [illegible] par le navire Devonshire, [illegible] au Grand Dépôt Général, en gros et [illegible] prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No 96.
Le même Fournisseur a reçu par le brick P. Soulé SIX MILLE SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les [illegible] pendant la durée des maladies.
[illegible] J. B. SOUBIRAN

RECU par le navire St. Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES de premier choix, et par la voie de la Havane, quantité de SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous [illegible] AU DEPOT RUE DU QUARTIER, entre Conde et Levee [illegible] No 46 [illegible]

SANGSUES!

RECU par les derniers arrivages du Havre et de Bordeaux, de très belles SANGSUES hongroises, à vendre à la pharmacie F F HENRIQUEZ encoignure St Louis et Rempart, [illegible] lot de sangsues monstres [illegible]
On en trouvera également à la pharmacie de Laddo, rue Condé, et à celle de M. Blanchet, rue Royale, entre Hopital et Quartier. Les personnes qui en désireront par cent ou par mille, n'ont qu'à s'adresser chez M. Rousseau [illegible] rue St Louis No 20, entre Chartres et Levée, où l'on en verra les échantillons, et au faubourg Tremé, chez madame Charles Pierre, rue des Ursulines No 233
10fev P. TRASFOREST

SANGSUES.

A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goélette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
16 dec Encoignure Royale et St. Louis

RIZ CREOLE en assortiment, [illegible] frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par A LAROCHE & Co.
71, Vieille Levee.